

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO APPUIE LES MESURES PRISES AU NIVEAU LOCAL POUR EMPÊCHER LA CONTAMINATION DE L'EAU

La qualité de l'eau de North Bay et Mattawa doit être protégée

NORTH BAY — Le gouvernement McGuinty est résolu à protéger les réserves d'eau potable de la province, a déclaré aujourd'hui la ministre de l'Environnement, Laurel Broten, lors de sa rencontre avec des représentants de l'Office de protection de la nature de North Bay-Mattawa.

« Le gouvernement McGuinty estime que les collectivités et les organisations locales sont les mieux placées pour protéger et gérer leurs sources d'eau potable, a affirmé M^{me} Broten. Nous appuyons les offices de protection de la nature, car ce sont des experts en matière de protection des bassins versants qui peuvent collaborer avec les municipalités et divers autres partenaires. »

En novembre 2005, le gouvernement s'est engagé à verser 67,5 millions de dollars sur cinq ans aux collectivités locales pour les aider à être mieux préparées à protéger leurs sources d'eau potable. Dans le cadre de cet engagement, l'Office de protection de la nature de North Bay-Mattawa a reçu 244 206 \$ afin de se doter du personnel et des ressources nécessaires pour aider les collectivités à dresser des plans de protection des sources d'eau.

« La *Loi sur l'eau saine* constitue une bonne nouvelle pour North Bay et Mattawa, a déclaré Marc Charron, président de l'Office. Ces fonds nous permettent de mener des études qui constitueront le fondement d'un système efficace de protection de l'eau dans la région. »

« Notre gouvernement veille à ce que nous ayons de l'eau salubre dans nos logements et nos entreprises, aujourd'hui et demain, a affirmé Monique Smith, députée provinciale de Nipissing. Nous agissons et accordons des fonds pour protéger les habitants de North Bay-Mattawa et permettre à nos collectivités de se développer et de prospérer. »

La *Loi sur l'eau saine* a été présentée à l'Assemblée législative en décembre 2005. Si elle est votée, la loi fera en sorte que les collectivités soient en mesure de cerner les risques potentiels et de prendre les mesures nécessaires pour réduire, voire éliminer, ces risques. Les municipalités, les offices de protection de la nature, les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles, les industries, les groupes communautaires et le public collaboreront à des buts communs.

-30-

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416-325-5809

John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Also available in English.